



Obligation alimentaire et déchéance des droits parentaux

Par **Yadla**, le **13/06/2010** à **22:23**

Bonjour,

Je suis pacsée, mère d'un enfant. Mon partenaire a eu une vie familiale compliquée et me dit que sa mère a été déchue de ses droits à son égard. J'aimerais savoir s'il m'est possible de vérifier cette information (sans avoir à solliciter mon ami) et, s'il y a bien eu déchéance, quelles sont les obligations de mon conjointes, les miennes et celles de mon fils à l'égard de cette dame (sachant que mon ami a rétabli des liens, quoi que très distant, avec sa mère et qu'il a un frère handicapé : a-t-il des obligations vis à vis de ce frère).

Je vous remercie par avance des éclairages que vous pourrez m'apporter